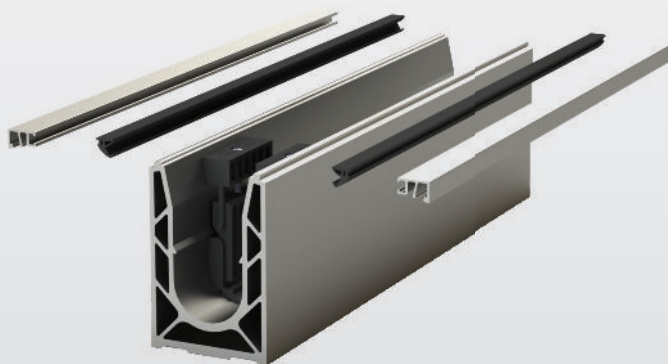


RECOMMANDATIONS POUR LA MAINTENANCE RÉGULIÈRE DU SYSTÈME **SABCO**



Pour que votre garde-corps conserve ses fonctions de sécurité et ses qualités esthétiques SADEV recommande d'effectuer un suivi régulier de celui-ci et de procéder éventuellement à des opérations de maintenance si nécessaire y compris sur les éléments du système SABCO.

Tous les produits SABCO ont été testés et validés dans les conditions les plus extrêmes, leur tenue dans le temps est avérée et prouvée. Les recommandations qui suivent garantissent la longévité à la pérennisation de votre garde-corps.



1 LE CONTRÔLE DU VERRE

A intervalles réguliers (avec un minimum de 1 fois/an), SADEV recommande de faire un contrôle visuel du verre posé dans le profil SABCO. Toute anomalie doit être signalée et en fonction de la gravité de l'anomalie, il faudra procéder à un changement du ou des panneaux de verres concernés.

Les anomalies suivantes sont considérées comme graves (liste non exhaustive) :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">> Verre ébréché> Verre cassé> Changement de transparence du verre> Défaut visuel fort (tension) | <ul style="list-style-type: none">> Délaminage partiel du verre en tout point du verre> Délaminage total> Défaut de trempe> Verre présentant des défauts d'assemblage |
|--|--|
- Pour les verres feuilletés :**
- > Verre cassé d'un seul côté

Dans le cas d'un évènement classé comme catastrophe naturelle, séisme ou évènement climatique violent (vent anormal) ou feu, **un contrôle du verre devra être effectué immédiatement à la suite de cet évènement.**

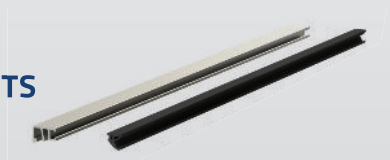
2 LE CONTRÔLE DES JOINTS ET DES CAPOTS

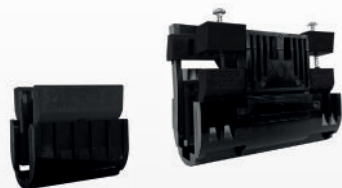
A intervalles réguliers, SADEV recommande de faire :

> Un nettoyage régulier des joints et des capots avec un minimum d'une fois par an pour maintenir une étanchéité efficace de celui-ci. *(Consultez notre fiche «Recommandations pour l'entretien de l'aluminium des produits Sadev ».)*

> Un contrôle visuel du joint installé dans le profil SABCO.

Toute anomalie doit être signalée et en fonction de la gravité de l'anomalie, il faudra procéder à la remise en place du joint s'il n'est pas détérioré ou à un changement de celui-ci s'il est endommagé.





3 LE CONTRÔLE DES CALES DE SERRAGE

Les cales SABCO sont l'élément principal du maintien efficace du verre et garant de la sécurité du garde-corps.

> A intervalles réguliers (avec un minimum d'une fois par an), SADEV recommande de faire un contrôle visuel des cales et une vérification de leur serrage (à l'aide de l'outil réf : 007-TRVS-2NM ou 007-TRVS-1.4NM en fonction du type de verre utilisé et de la notice de montage des cales.

Toute anomalie doit être signalée et en fonction de la gravité de l'anomalie, il faudra procéder à un resserrage des cales au couple ou à un changement de celles-ci. Les anomalies suivantes sont considérées comme graves et nécessitent un remplacement des cales ou un resserrage des cales (liste non exhaustive) :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> > Vis de serrage absente > Vis de serrage tête cassée > Vis de serrage dépassant du sommet de la cale > Vis de serrage oxydée | <ul style="list-style-type: none"> > Cale cassée > Cale endommagée > Cale en partie démontée > Absence de certains composants de la cale. |
|--|---|

4 L'ENTRETIEN DE L'ALUMINIUM

Vous trouverez toutes les recommandations pour l'entretien de l'aluminium dans notre document : « **Recommandations pour l'entretien de l'aluminium des produits Sadev** ».



Disponible sur sadev.com